

COMMUNE DE BOISSIERES

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024 à 21 heures 00

Présents : Willy PARNAUDEAU, Guy AVEZOU, Nicolas MOULIN, Karine LE BIHAN, Jean-Jacques AMAT, Térésa ALVES, Christelle LAGARDE, Hubert GUENEBEAUD.

Absent avec Pouvoir : Bernadette AMAT représentée par Jean-Jacques AMAT, Sabine VERDIER représentée par Nicolas MOULIN

Absent : Jean-François VALLAT

Secrétaire de séance : Guy AVEZOU

1. Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 30/05/2024

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations sur le PV de la séance du 30/05/2024.

Aucune observation n'est formulée. **Le procès-verbal de la séance du 30/05/2024 est adopté à l'unanimité.**

2. Candidature à l'Appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » de Citeo/Adelphe

Citeo/Adelphe est un éco-organisme agréé par l'Etat pour la filière des emballages ménagers et des papiers. Il contribue à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

En 2024, Citeo/Adelphe a publié un appel à projets visant notamment à accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers sur l'espace public.

La candidature doit être déposée avant le 1er octobre 2024.

Le Grand Cahors, compétent en matière de collecte des déchets, et disposant d'un certain nombre d'espaces publics ouverts, souhaite généraliser le tri des déchets sur ces espaces, dans le prolongement du tri réalisé dans les foyers.

Afin d'initier un projet à l'échelle du territoire intercommunal, dans une démarche telle que souhaitée dans le pacte de gouvernance, le Grand Cahors a proposé aux communes qui le souhaitaient, compétentes en matière de propreté urbaine, de s'associer à cette démarche.

Les corbeilles de tri seront installées sur les espaces publics tels que les centre-bourgs, les parcs et jardins publics, les autres lieux touristiques (espaces de loisirs) ou encore les établissements recevant du public.

Les corbeilles de tri seront vidées par les agents communaux dans les conteneurs de collecte du Grand Cahors. Les camions de collecte apporteront ensuite l'ensemble des emballages recyclables et papiers au quai de transfert des emballages recyclables du SYDED à Catus.

Afin d'optimiser les achats de corbeilles, de bénéficier d'une économie d'échelle tout en ayant une cohérence du matériel sur l'ensemble du territoire, la convention de groupement pour la candidature inclut également un groupement d'achat des corbeilles de tri. En effet, pour organiser son achat l'acheteur peut procéder à une mutualisation de ses besoins. Un groupement de commande peut être constitué entre acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés (L. 2113-1 et L. 2113-6 du code de la commande publique).

Le besoin pour la commune de Boissières a été identifié à 3 corbeilles de tri, la première pour l'aire de camping-car, la seconde pour le préau de Layrolles, la troisième pour le pré communal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve la constitution d'un groupement pour la candidature auprès de Citeo/Adelphe et d'un groupement d'achat de corbeilles de tri ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement ainsi que tous les actes afférents à cette dernière, pour porter une candidature groupée auprès de Citeo/Adelphe et pour procéder à un achat groupé des corbeilles de tri, dont le responsable du groupement sera le Grand Cahors ;**
- **autorise Monsieur le Président du Grand Cahors à déposer une candidature groupée pour le Grand Cahors et les 10 communes volontaires pour l'appel à projets « collecte pour recyclage des déchets d'emballages issus de la consommation hors foyer » et à lancer une procédure d'achat groupé ;**
- **autorise Monsieur le Président du Grand Cahors à signer le contrat afférent avec Citeo/Adelphe si le groupement est lauréat ;**
- **autorise Monsieur le Président du Grand Cahors à commander le matériel pour le compte de la commune, à percevoir les financements Citeo/Adelphe, et à émettre un titre de recette envers la commune pour paiement du reste à charge.**

3. Adhésion au service santé-prévention du Centre de gestion du Lot

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot a décidé, par une délibération en date du 16 novembre 2023, de créer un service santé-prévention.

Il présente la convention correspondante, qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **autorise à conclure la convention correspondante avec le Centre de gestion du Lot.**

4. Convention de dépôt du calice dans le trésor de la cathédrale de Cahors

M. le Maire rappelle que la mairie a demandé le dépôt à la cathédrale Saint-Etienne de Cahors du calice en argent doré et sa patène. Les conditions pour la conservation, la sécurité et la mise en valeur dans l'église de Boissières de cet objet, inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 12 juillet 2023, ne sont en effet pas réunies pour le moment.

Le Maire présente la convention correspondante, qui a pour objet le dépôt du calice dans le trésor de la cathédrale de Cahors, pour mise en sûreté et sécurité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise à conclure la convention correspondante avec l'Etat.

5. Renouvellement de la convention avec la communauté d'agglomération du Grand Cahors relative à la mise à disposition temporaire de l'ancienne école au Relais Petite Enfance

M. le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec la communauté d'agglomération du Grand Cahors pour mettre à disposition jusqu'au 30 septembre 2024 les locaux de l'ancienne école au Relais Petite Enfance, à raison de cinq matinées par semaine.

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors souhaiterait renouveler cette convention jusqu'à la fin du mois de décembre 2024.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'ancienne école, dans les mêmes termes que la convention existante.

6. Décision modificative budgétaire

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en 2023, la commune a émis par erreur le titre 63 concernant le reversement des primes CEE pour les travaux d'isolation des combles de la salle des fêtes au compte 13158 (subvention finançant des biens amortissables) pour 1 247,05 €. Le bien financé ("isolation des combles") n'est pas amortissable, donc ce titre aurait dû être émis sur un compte 13158 (subvention finançant des biens non amortissables).

Il convient donc d'annuler ce titre par mandat d'ordre budgétaire au compte 13158 chapitre 041 et de ré-émettre un titre d'ordre budgétaire au compte 1328 chapitre 041, et il faudra en amont ouvrir les crédits budgétaires nécessaires aux chapitres 041.

Il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
13158 (041)-0	Subv. transf. Autres groupements	0,00	1 247,05
1328 (041)-0	Autres subventions d'équip. non	1 247,05	0,00
TOTAL INVESTISSEMENT		1 247,05	1 247,05
TOTAL		1 247,05	1 247,05

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette modification budgétaire.

Questions et informations diverses

- ✓ **Cédric Fernandez** : Maintien en position d'activité (jusqu'au 12 décembre) / mutation probable au 01/10/2024 au Grand Cahors (ALSH)
- ✓ **Reprise concessions abandonnées** : point sur la démarche en cours
- ✓ **Avancement des projets de réhabilitation de l'école et de la traverse du bourg** :
 - Esquisse et Avant-Projet Sommaire rendus cet été
 - Avant-Projet Détaillé prévus pour le mois de Novembre
 - Financements – accueil de madame la Préfète en Août
- ✓ **Avancement de travaux d'éclairage publics (LED)** : mise en service prévue pour fin octobre
- ✓ **Tarif réglementé de l'électricité** :
 - non renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat (FDEL)
 - et passage au tarif réglementé
- ✓ **Alimentation des derniers secteurs par la Fibre** : étude de l'enfouissement par Orange
- ✓ **Poteau Cuivre/Fibre** : campagne de remplacement des poteaux défectueux par Orange
- ✓ **Téléphonie mobile** : qualité réception réception/émission dans le bourg
- ✓ **Banque alimentaire** :
 - arrêt suite à amélioration de la situation personnelle d'une personne ;
 - nouveaux besoins sur la commune ?
- ✓ **Remerciements de l'Association des Secrétaires de Mairie** : subvention communale
- ✓ **Commune nouvelle : Pern Lhospitalet**
- ✓ **Cambriolages sur le secteur** :